

Les règlements interdisaient de commercer ou de tenter de commercer avec les "territoires ennemis"; de disposer des biens ennemis dans le but de permettre à ceux-ci d'obtenir des fonds ou du crédit à même ces biens; d'aider ou d'encourager toute personne, domiciliée ou non au Canada, à faire un tel négoce des biens ennemis; d'acquitter sciemment toute dette, tout billet à ordre ou toute lettre de change ennemis ou d'acheter de la monnaie ennemie.

Tard en 1943 il devint possible d'accorder la permission de reprendre le commerce avec certaines régions libérées, d'ouvrir les communications et de faire des remises. Les régions pour lesquelles une telle permission a été accordée et les dates (au 30 avril 1946) sont énumérées dans l'état suivant:—

Territoire	Permission de reprendre les—		
	Affaires	Communications	Remises
Algérie.....	24 novembre 1943	—	—
Belgique.....	24 février 1945	22 janvier 1945 <sup>1</sup>	—
Bulgarie.....	—	9 février 1945	—
Birmanie.....	23 novembre 1945	—	—
Iles de la Manche.....	7 juillet 1945	28 mai 1945	—
Chine.....	15 décembre 1945	—	—
Corse.....	24 novembre 1943	—	—
Tchécoslovaquie.....	7 juillet 1945	13 juin 1945	—
Danemark.....	7 juillet 1945	19 mai 1945	—
Estonie.....	—	13 juin 1945	—
Finlande.....	14 septembre 1945	24 février 1945	—
France, Andorre et Monaco.....	31 janvier 1945	3 novembre 1944 <sup>2</sup>	8 et 18 déc. 1944
Zone française du Maroc.....	24 novembre 1943	—	—
Grèce.....	7 juillet 1945	10 février 1945 <sup>3</sup>	14 mars 1945
Hong-Kong.....	23 novembre 1945	—	—
Italie.....	13 octobre 1945	13 juin 1945 <sup>4</sup>	—
Lettonie.....	—	13 juin 1945	—
Lithuanie.....	—	13 juin 1945	—
Luxembourg.....	7 juillet 1945	12 avril 1945	—
Péninsule malaise.....	23 novembre 1945	—	—
Pays-Bas.....	7 juillet 1945	22 janvier 1945	—
Norvège.....	7 juillet 1945	19 mai 1945	—
Iles Philippines.....	7 juillet 1945	10 mai 1945	10 mai 1945
Pologne.....	—	13 juin 1945	—
Roumanie.....	—	16 mars 1945	—
Sardaigne et provinces continentales de l'Italie (occupées par les forces des Nations Unies).....	—	—	30 mars 1944
Sicile.....	—	—	22 mars 1944
Singapour.....	23 novembre 1945	—	—
Etat de Bornéo septentrional.....	23 novembre 1945	—	—
Etat de Sarawak.....	23 novembre 1945	—	—
Thaïland.....	21 janvier 1945	—	—
Tunisie.....	24 novembre 1944	—	—
Yougoslavie.....	7 juillet 1945	13 avril 1945	—

<sup>1</sup> Régions libérées, 22 novembre 1944.  
doine, Thrace et Crète, 22 novembre 1944.

<sup>2</sup> Régions libérées. <sup>3</sup> Continent et îles, excepté Macé-  
<sup>4</sup> Régions libérées, 25 octobre 1944.

## PARTIE II.—STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES MARCHANDISES\*

En réalité, environ 75 à 80 p.c. de l'énorme commerce d'exportation du Canada depuis 1940 tombe dans la catégorie du commerce temporaire et anormal de temps de guerre, tandis qu'environ 20 à 25 p.c. seulement se trouve dans la catégorie du commerce normal et permanent. Néanmoins, ce dernier, s'élevant à environ \$600,000,000 par année, est très important et joue encore un rôle primordial en maintenant la vie agricole et industrielle du pays. Les débouchés habituels et normaux d'exportation du Canada avant la guerre ont été fermés durant les cinq dernières années et, dans la plupart de ceux qui sont restés ouverts, les importations de plusieurs

\* Les statistiques ont été révisées sous la direction de L. A. Kane, chef, Branche du Commerce Extérieur, Bureau Fédéral de la Statistique. Pour liste complète des publications de cette branche, voir chapitre XXXII, section 1, sous l'en-tête "Commerce extérieur".